

ORATEUR :

1. Il informe la chambre que pendant la vacance il a reçu avis de vacances dans la représentation, et qu'il a émis ses mandats pour de nouveaux brefs, 1.
2. Il fait rapport de certificats de députés élus sur de nouveaux brefs, 2.
3. Il fait rapport du discours de Son Excellence à l'ouverture de la session, 6.
4. Il communique à la chambre le rapport annuel du bibliothécaire, 8.—Le compte courant du comptable, 137.—Divers autres rapports et états, 9, 15, 180, etc.
5. Il informe la chambre que le sergent d'armes s'est donné un remplaçant pendant sa maladie, 15.
6. Il décide que certaines pétitions demandant de l'emploi de deniers publics ne peuvent être reçues parce qu'elles ne font pas recommandées par la couronne, 41, 51, 67, 68, 96, etc.
7. Ses décisions sur des questions de forme et d'ordre, 78, 79, 130, 166, 213.—Orateur suppléant (M. Forbes), 311.
8. Il fait prendre le fauteuil à un autre membre pendant son absence temporaire, 311.
9. Il ordonne l'impression de la compilation de précédents et des décisions des orateurs depuis l'union de 1841, par A. Laperrière, 317.
10. Son discours en présentant le bill des subsides à Son Excellence, 334.

ORDRE DU JOUR :

1. Bills privés sur l'ordre du jour appelés à l'heure indiquée, 97, 102, etc.
2. Certains items devant avoir la priorité un jour prochain, 103, 107, 135, 156.
3. L'ordre des affaires prescrit par la 19ième règle changé pour certains jours, 113, 170.
4. Ordres rescindés, 214, 320, etc.
5. Certains bills privés, lors de leur rapport, inscrits à l'ordre le même jour pour leur deuxième lecture, 251.

ORDRES SESSIONNELS :

1. Que les votes et délibérations soient imprimés, 8.
2. Que s'il se présente quelque chose touchant l'élection d'un député, il doit se retirer, etc., 8.—Lu et mis à effet dans le cas de l'élection de Marquette, 46.
3. Prolongeant la période pour la réception de requêtes pour bills privés, etc., 62.
4. Pour un état de l'indemnité des membres des deux chambres, 152.
5. Pour la continuation de l'index général des journaux, 251.
6. Pour l'impression de précédents et des décisions des différents orateurs, depuis l'Union de 1841, compilés par A. Laperrière, 317.
7. Concernant l'augmentation du traitement des employés de la chambre, 319.
8. Prescrivant à la commission administrative d'acheter 600 exemplaires du *Canadian Hansard*, pour 1870 et 1871, 327.